Site des Archives départementales de la Vendée http://archives.vendee.fr

Les institutrices et les instituteurs de l'Amicale ont ainsi eu l'occasion de faire œuvre utile tout en s'amusant.

Dîner de la Mougette

Le prochain dîner de la Mougette, qui sera donné en l'honneur des députés de la Vendée élus ou réélus, aura lieu le *Samedi 16 juin*, à 7 heures et demie, dans les salons du *Restaurant du Bœuf à la Mode, 6, rue Valois, à Paris.*

Le prix du couvert est fixé à 6 fr. 50, service compris.

Les Sociétaires qui désirent assister à ce dîner sont instamment priés d'envoyer leur adhésion, avant le 14 juin, au Secrétariat général, 204, boulevard Raspail, Paris.

Tenue de ville.

Théâtre de Fontenay

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi, qu'aura lieu, au théâtre, par la tournée Sarah Bernhardt, la représentation de l'*Aiglon*. Il y aura foule.

VOL

Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré, par effraction, dans la propriété de M. Moreau-Ribon, route de Saint-Thomas. Ils ont pris quatre faisans et une soixantaine d'artichauts.

AVIS

A partir de dimanche prochain, 10 juin et jusqu'à nouvel ordre, les concerts militaires auront lieu sur la Place Viète de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du soir.

Musique du 137e Régiment d'Infanterie

Dmianche 10 Juin, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2
PLACE VIÈTE

PROGRAMME

1. *Bonjours mes amis*.... Alban Neveu.
2. *Ouverture d'Armide*... Glück.
3. *Samson et Dalila* ..... Saint Saëns.
4. *Les Pêcheurs de perles*. G. Bizet.
5. *Près de toi* (mazurka)... E. Boubé.

Le Chef de Musique,
A. ROBERT.

La Jaudonnière. — Le nommé Delion (Joseph-Pascal), 64 ans, journalier à La Jaudonnière, prevenu d'attentat à la pudeur sur une petite fille de neuf ans, le 30 mai dernier, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Fontenay, le 1er juin.

Petosse. — Nous avons appris avec regret la mort du jeune Maurice Billaud, fils du dévoué instituteur de Petosse. Nous offrons à M. Billaud et à sa famille, déjà si cruellement éprouvée, nos bien cordiales et sympathiques condoléances.

Saint-Hilaire-des-Loges. — Demain dimanche, assemblée gagerie annuelle. Comme d'habitude, le champ de foire sera couvert d'attractions.

Velluire. — Le 2 courant, la médaille honoraire a été remise par ses chefs à Mélanie Letard, femme Raison, garde-barrière à la maisonnette n° 30, ligne de Velluire à Fontenay.

Toutes nos félicitations.

Auzay. — Le grand concours organisé dimanche dernier, 3 juin, par la Société de tir d'Auzay, a été particulièrement brillant. Répondant à l'appel qui leur avait été adressé, les amateurs de tir étaient venus de tous les points de la région : Fontenay, Chaix, le Poiré, le Langon, Pissotte, Longèves, Pouillé, Velluire, St-Martin-de-Fraigneau, Petosse, Nalliers, Vix, le Gué-de-Velluire, St-Martin-des-Fontaines. Quarante-quatre prix, au lieu des trente-quatre annoncés par l'affiche, étaient exposés sur le stand. Ils ont été gagnés par MM :

1er, Wuilque, de Fontenay ; 2e, Hurtaud, de Fontenay ; 3e, Pellerin, du Langon ; 4e, Marcel Auger, du Poiré ; 5e, Samuel Pigeaud, d'Auzay ; 6e, Thibaud, de Pissotte ; 7e, Ferdinand Auger, de Longèves ; 8e, Rambaud, de Longèves ; 9e, Germain Tapin, de Pissotte ; 10e, Allard, de Velluire ; 11e, Ferdinand Chabot, de Longèves ; 12e, Victor Pelletier, du Poiré ; 13e, Auguste Loriau, de Longève ; 14e, Célérier, de Vix ; 15e, Bouhier, d'Auzay ; 16e, E. Pelletier, du Poiré ; 17e, René Chabot, de Pissotte ; 18e, Pifteau, du Poiré ; 19e, René Prévaud, de Pissotte ; 20e, Dubé, de Petosse ; 21e, Chauvet, de Velluire ; 22e, Gustave Girard, du Poiré ; 23e, Reverseau, de Velluire ; 24e, Morton, du Poiré ; 25e, Garnier, de St-Martin-de-Fraigneau ; 26e, Gaubard, de Nalliers ; 27e, Mignonneau, du Gué-de-Velluire ; 28e, B. Chabot, de Pissotte ; 29e, Malard, d'Auvay ; 30, Delaunay, d'Auzay ; 31e, Hubert Breillat, d'Auzay ; 32e, Gaston Boutin, d'Auzay ; 33e, Robin, du Poiré ; 34e, Garreau, d'Auzay ; 35e, Daviet, de Velluire ; 36e, Pubert de Pissotte ; 37e, Chevalier, de Longèves ; 38e, Mainard, du Poiré ; 39e, Brassard, de Fontenay ; 40e, Alphonse Raison d'Auzay ; 41e, Rochard, de Longèves ; 42e, Coulais, du Langon ; 43e, Véron, du Poiré ; 44e, Chaigneau, de Velluire.

Le premier prix a été gagné avec 33 points ; les six suivants, avec 32 points ; le 8e prix, avec 31 points ; les dix suivants avec 30 points ; dix autres avec 29 points ; onze avec 28 points et quatre avec 27 points.

Une tombola avait été organisée en même temps que le concours de tir. Le tirage de cette tombola s'est également effectuée dimanche dernier. Les numéros gagnants sont les suivants :

1. Un service de table, n° 316 ; 2. Une pendule, n° 755 ; 3. Une ménagère, n° 152 ; 4. Une chaîne en argent, n° 71 ; 5. Un réveil, n° 156 ; 6. Une parure de chemise, n° 111 ; 7. Un album de cartes postales, n° 260 ; 8. Une bouteille de liqueur, n° 1141 ; 9e Une bouteille de Champagne, n° 465 ; 10. Une surprise, n° 17.

Six lots n'ont pas encore été réclamés. Ils sont déposés chez M. Hervé, instituteur à Auzay, où les gagnants peuvent venir les prendre. Ceux qui n'auraient pas été réclamés le 3 août prochain feraient retour à la Société organisatrice de la Loterie.

Nieuil-sur-l'Autise. — Lundi dernier, un hussard a parcouru diverses communes à bicyclette, annonçant aux maires la prochaine arrivée des régiments des hussards de Niort et du 137e. Les aubergistes ont fait des provisions, mais on avait eu affaire à un loustic, et on n'a vu aucun soldat.

Saint-Maurice-des-Noues. — Nous avons appris avec regret la mort, à Nalliers, de M. Bouet, père de l'excellent instituteur de Saint-Maurice-des-Noues. Nous prions M. et Me Bouet, et leur famille, de vouloir bien agréer nos sympathiques condoléances.

AVIS

Mme Nida a l'honneur de prévenir le public qu'elle sera absente de Fontenay jusqu'au 24 juin.

Une Fête mutualiste à l'Aiguillon

Dimanche, la Société de Secours mutuels, n° 55, a célébré sa fête annuelle.

A 1 h. 30, les Sociétaires sont, d'abord, allés chercher le drapeau chez l'excellent vice-président M. Pacaud, qui, remplaçant le vénéré président, M. Cloître, a remis aux intéressés les récompenses suivantes accordées par le ministre de l'intérieur :

M. Adolphe Cloître, président, médaille d'argent.

M. Charles Pacaud, vice-président, médaille de bronze.

M. Baptiste Besseau, commissaire, médaille de bronze.

M. Baptiste Loubé, membre fondateur mention honorable.

M. Rouhaud, membre fondateur, mention honorable.

Le cortège a ensuite gagné la place où la musique républicaine sous la direction de son habile chef M. Léon Aunis, a exécuté divers morceaux et la *Marseillaise* qui a été acclamée aux cris de « Vive la République ! »

Les Sociétaires, musique en tête, se sont rendus à la salle de la réunion, où un concert a été très applaudi. Le soir, un bal des plus animés a réuni de nombreux et joyeux couples.

Tous nos compliments au dévoué président M. Cloître, à la musique républicaine et aux Sociétaires de la 55e.

Ecole pratique d'agriculture de Pétré

L'examen d'admission à l'école pratique d'agriculture de Pétré, par Sainte-Gemme-la-Plaine (Vendée), aura lieu le vendredi 10 août prochain.

La durée des études est de deux ans. Les candidats doivent avoir treize ans au moins.

Un certain nombre de bourses sont accordées par l'Etat et le département de la Vendée.

Les candidats pourvus du certificat d'études primaires sont dispensés de l'examen d'admission s'ils ne sollicitent pas de bourse.

Les demandes d'inscription doivent être adressées avant le 1er août au directeur de l'école.

Les obsèques de M. Pécatte

Voici le discours prononcé, aux obsèques de M. Pécatte, par M. Jolly, l'excellent adjoint au maire de Luçon :

Mésdames, Messieurs,

Je veux dire un dernier adieu au modeste employé de la ville que fut M. Pécatte.

Après une vie toute de labeur, où sombra, malgré ses luttes incessantes pour perfectionner une industrie locale, la plus grande partie de son patrimoine, M. Pécatte vécut estimé de ses concitoyens et créa un atelier de céramique, d'où sortirent certaines pièces marquées d'une habileté telle que personne ne peut prédire ce que l'avenir leur réserve. Il s'est éteint, laissant le souvenir d'un honnête homme.

Nous adressons à sa famille éplorée l'expression de nos sympathies les plus vives, et particulièrement à son fils, nos vœux de réussite dans la voix artistique qu'il s'est tracée et dont le succès attendu aurait tant réjoui son père qui, hélas ! n'est plus, et auquel nous disons un éternel adieu

L'ANÉMIE, les PALES COULEURS

des jeunes filles, sont toujours guéries en 18 jours par la **Poudre Juvénile.** Très agréable à prendre, ce médicament guérit chaque année un nombre considérable de jeunes filles. Expédition franco par poste contre mandat de 3 francs adressé à M. Ménard, pharmacien spécialiste au Langon (Vendée).

Les grandes manœuvres

Le général Peloux, commandant le 11e corps d'armét, a décidé que la 21e division d'infanterie (64, 65, 93 et 137e), n'exécutera pas de manœuvres de garnison en 1906.

Deux journées supplémentaires de manœuvres d'automne les remplaceront.

Colombophilie

Dimanche a eu lieu le concours fédéral auquel ont pris part l'Union Colombophile de la Roche-sur-Yon, le Messager de l'Océan, des Sables, et l'Excelsior de Fontenay-le-Comte.

Voici l'ordre d'arrivée au colombier des volatiles de l'Union colombophile. Lâcher à 5 h. du matin à Brest :

MM. Renaud, 9 h. 59 m. 30 s. ; Faivre, 10 h. 9 m. 57 s. ; Roger, 10 h. 16 m. 16 s. Bernardin, 10 h. 18 m. 30 s. ; Benizeau, 10 h. 23 m. 59 s. ; Maréchal, 10 h. 50 m. 38 s. ; Picard, 11 h. 23 m. 41 s. ; Poiraud, 11 h. 26 m. 7 s.

Concours hippique

Un concours pour chevaux de selle aura lieu à la Roche-sur-Yon, le mardi 3 juillet prochain à 8 heures du matin.

Ce concours sera ouvert aux chevaux hongres et pouliches de trois ans nés et élevés dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de la Roche-sur-Yon, Saintes, Hennebont et Lamballe.

Ne seront pas admis les animaux ayant obtenu des primes dans les concours pour chevaux de selle, tenus dans les circonscriptions ci-dessus indiquées.

Les chevaux de pur sang anglais ne seront pas non plus admis à ce concours.

Une allocation de 10,500 fr., dont 5,500 fr. donnés par le gouvernement de la République, et 5,000 fr. donnés par la Société sportive d'encouragement, sera répartie en primes.

Les engagements seront reçus à la préfecture de la Vendée jusqu'au 28 juin, avant 11 heures du matin.

Chambre de Commerce de La Roche

Ordre du jour de la séance du 15 Janvier 1906

1. Procès-verbal de la séance du 27 avril.
2. Chambre de Cette ; décès du Président.
3. Communication de M. Bujard (wagons à marchandises).
4. Compte 1905 et budget 1907.
5. Modifications dans la marche des trains de la région.
6. Application de la loi sur les fraudes dans la vente des marchandises. — Observations de la Société de Défense du Commerce de Bordeaux au sujet de la même loi.
7. Ventes publiques de marchandises neuves et en gros ; additions au tableau officiel.
8. Poids et mesures ; dénominations prohibées.
9. Interdiction des timbres-primes, etc.
10. Nouveau tarif douanier espagnol.
11. Les colis-postaux à la Chambre de Commerce du Puy.
12. Vœux du Conseil municipal de Montaigu concernant le service des trains de Nantes à La Roche-sur-Yon, par Clisson ;
13. Réclamations de M. Goulet (transport des bois de lits ébauchés.)
14. Communications : *a)* de la Chambre de commerce française de Londres ; *b)* de la Chambre de commerce de Gothembourg (Suède) ; *c)* du Syndicat de garantie des Industriels français ; *d)* du Syndicat de garantie de l'Entreprise et de l'Industrie ; *e)* de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics ; *f)* de la Chambre de commerce de Tourcoing (Congrès des 3, 4 et 5 juillet 1906) ; *g)* Envoi de M. Gautret, ancien député.
15. Chemin de fer de l'Etat. — Questions de tarifs.

Mortagne-sur-Sèvre. — Dimanche, vers onze heures du matin, Mme veuve Gaidon, M. et Mme Basque, propriétaires à Mortagne, se faisaient conduire au concours musical de Cholet dans une voiture de M. Brun, lorsqu'arrivé au Soleil-Levant, près de la borne départementale du Maine-et-Loire, le cheval, allant d'une bonne allure, s'est dérobé.

Malgré le conducteur Blin, l'animal a renversé la voiture et tout le monde est tombé dans un fossé.

D'après le docteur Pichat, ces dames en ont pour une quinzaine de jours, et M. Basque et le conducteur Blin n'ont que quelques contusions légères.

BON POUR UN LIVRE GRATUIT

Le R. P. Henry, du monastère de la Trappe, avant son départ pour l'exil, a fait à son parent, M. PELLETAN, à Sablé (Sarthe) un

LEGS IMPORTANT

celui de toutes ses merveilleuses recettes pour guérir radicalement et à peu de frais : MALADIES DE LA PEAU (Dartres, Eczemas, etc.), RHUMES, TUBERCULOSE, bronchites, ANEMIE, pâles couleur. DIABÈTE, ALBUMINURIE, gravelle, goutte, RHUMATISMES, Maladies du CŒUR, VARICES, plaies et ulcères variqueux, HEMORROIDES, toutes les Maladies de l'ESTOMAC, etc. **Détacher le présent Bon, n° 379,** et l'adresser à **M. Pelletan,** à Sablé-sur-Sarthe, qui enverra gratuitement, à tous ceux qui lui en feront la demande, un livre qui contient les différents modes de traitement des maladies, et de nombreux témoignages de guérisons.

Accident à M. de Baudry-d'Asson

M. de Baudry-d'Asson qui était allé mardi matin à la Chambre est tombé pris d'une attaque, dans le salon Casimir-Périer. On l'a relevé ensanglanté.

Le député vendéen s'était blessé en se heurtant à une chaise ; après avoir reçu des soins au service médical de la Chambre, il a été transporté à son domicile.

Nouveau train

Depuis vendredi 1er juin, l'administration des chemins de fer de l'Etat a organisé un train qui part tous les soirs à 9 h. Ce train a été accueilli avec satisfaction par tous les voyageurs de commerce et par les touristes, mais il est regrettable qu'il n'emporte pas la correspondance, ce qui cause un préjudice.

Nous serions donc heureux de voir l'administration des postes, examiner s'il ne serait pas possible d'établir un service des Sables à Thouars, cela permettrait aux commerçants des Sables de répondre à la correspondance qui arrive dans notre ville à 4 h. 15 du soir.

NE SOUPÇONNEZ-VOUS PAS VOS REINS ?

Il y a bien des gens, hommes et femmes, qui souffrent de mystérieuses douleurs, de maux intolérables et qui n'ont jamais suspecté leurs reins d'en être la cause, et pourtant les reins (vulgairement rognons) en sont le plus souvent la seule raison, car ce sont eux qui ont le plus de travail à faire.

Ces gens pensent qu'ils sont inguérissables et ils se laissent aller à vivre comme ils le peuvent, tout en laissant libre cours à leurs lamentations. Si votre santé n'est pas ce qu'elle était, n'ayez pas de repos avant d'en avoir trouvé la cause ; si vous avez mal au dos, des troubles urinaires, des graviers dans l'urine, si la peau est jaunâtre ou gonflée, les jambes faibles et tremblantes, si vous avez des frissons, des vertiges ou du rhumatisme, prenez aussitôt les « Pilules Foster pour les Reins », car ce sont vos reins qui sont en défaut et toute affection de reins négligée est fatale.

Quand les reins sont en état normal, ils secrètent environ 1 à 1 litre 1/2 d'urine par 24 heures ; vous devez donc bien vite vous assurer si ce travail est fait régulièrement, car les impuretés qui restent dans le sang seront la cause de troubles urinaires, de gravelle, de douleurs dans le dos et les lombes, de vertiges. Le moindre changement de temps vous sera pénible, vous rendant maussade, abattu et nerveux, et des gonflements peuvent se présenter au-dessous des yeux ou aux chevilles.

Les Pilules Foster pour les Reins chassent l'acide urique, l'urée et les poisons en dissolution qui obstruent et minent le système rénal, tout l'appareil circulatoire est affecté et cause les maladies de cœur, le rhumatisme, la sciatique, le lumbago, aussi bien que le diabète, l'hydropisie et le fatal mal de Bright ou néphrite.

On peut se procurer les « Pilules Foster pour les Reins » dans toutes les pharmacies ou pharmacie Bertrand, à Fontenay, à raison de trois francs cinquante la boîte ou de dix-neuf francs le six boîtes, ou franco par la poste en adressant le montant voulu à : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue St-Ferdinand, Paris. P. F. 7.

Visite de M. le Préfet à Noirmoutier

Mercredi nous rendrons compte, en détail, de la visite que M. le préfet Branet a faite à Noirmoutier à l'occasion du conseil de révision, le 30 mai dernier.

Saint-Jean-de-Monts. — M. Guillet, le sympathique instituteur public, encouragé par le dévoué inspecteur primaire, M. Maurin, vient de fonder une Société forestière ayant pour titre l'*Ami de l'Arbre.*

Nous apprenons que, sur la demande de M l'Inspecteur primaire, le Touring-Club de France vient d'accorder une médaille à M. Guillet et une somme de 50 francs à la Société l'*Ami de l'Arbre.*

On ne saurait trop poursuivre de semblables initiatives.

Le jour où nos plages seront abritées par de beaux arbres, notre pays pourra rivaliser avec les plus grandes stations balnéaires.

Mal de Tête

MIGRAINE - NÉVRALGIE

Immédiatement soulagé et guéri par budgeonnage d' qui ne colore ni altère la peau. **ÉDRINE**

Rien à avaler

1 franc 50 le flacon

Dépôt pour Fontenay-le-Comte, pharmacie MOREAU

ÉTAT CIVIL DE FONTENAY

Du 2 au 8 Juin

PROMESSE SDE MARIAGES

Emile-Ernest Jules Girard, élève en pharmacie, et Marie-Philomène Le Guichard, sans profession.

Pierre-Paul-Florent Guibert, employé aux chemins de fer et Célestine-Jeanne-Alexandrine Croué, servante.

Paul-Julien Brossard, horticulteur, et Angèle-Rosalie Vincent, seevante.

Joseph Liaigre, sous-officier au 137e, et Marie-Ernestine Saulais, sans porofession.

Corneille Qualm, boulanger, et Marie-Louise Lancereau, lisseuse.

Célestin-Emmanuel Coutant, boulanger, et Jagueneau, Anne-Marie, sans profession.

MARIAGES

André-Firmin Baillot, poissonnier et Noémie-Louise-Irma Rabeth, ouvrière, mariés le 2.

DÉCÈS

Marie-Alice-Augustine Bernard, âgée de 3 ans 1/2, décédée le 6, rue Kléber.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

DE FONTENAY-LE-COMTE

Audience du 7 Juin 1906

Le 5 avril, M. Constant Paris, 37 ans, cultivateur à St Michel-en-l'Herm s'était rendu à la conférence que faisait à Triaize M. Bazire.

Au moment où le conférencier prit la parole, il se produisit un peu de bruit à l'entrée de la salle. M. Paris se leva pour aller fermer la porte qu'était ouverte. Le garde-champêtre Duranceau lui fit observer que la réunion était publique et que la porte de la salle ne devait pas être fermée.

Paris répondit par le mot de Cambronne.

A l'audience, il déclare n'avoir pas reconnu le garde. L'affaire est mise en délibéré.

* * *

Pour supplément d'enquête est renvoyée à huitaine l'affaire de vol dont est inculpée la femme Ch..., née Marie R..., domicilié à l'Aiguillon-sur-Mer.

FOIRES DE LA VENDÉE

Du 11 au 17 Juin

Lundi 11. — Fontaines, La Roche-sur-Yon, St-Gervais (chevaux et bétail).

Mardi 12. — Challans, Chantonnay (m. à bestiaux). Mortagne, Rocheservière, Saint-Gervais (chevaux et bétail).

Mercredi 13. — Fontenay (veaux et moutons), l'Oie.

Jeudi 14. — Avrillé. Damvix, Mareuil (jeunes veaux), Palluau, Vouvant. — Ass. gag: Curzon, St-Hilaire-de-Riez.

Vendredi 15. — Sainte-Hermine (jeunes veaux), St-Hilaire-des-Loges.

Samedi 16. — Champ-Saint-Père.

Dimanche 17. — Saint-Michel-en-l'Herm (porcs et moutons). — Ass. gag. : Bretonnière, Chaillé-les-Marais, Château-Guibert (à la Mainborgère), Clouzeaux, l'Hermenault, Jaudonnière, Nalliers, Nieul-le-Dolent, Nieuil-sur-l'Autise, Pineaux, Rosnay (au Gué-Besson, St-Michel-en-l'Herm, Thouarsais-Bouildroux, Velluire.

Chronique Scientifique

Un préservateur des Maladies vénériennes. — Un problème enfin résolu. — Elles sont appelées à disparaître. — Plus d'enfants avariés.

C'est un pas de géant qui vient d'être accompli dans la science médicale par le célèbre docteur Shakerson ; après de très longues recherches, il vient de trouver, en effet, une sorte de serum organo-chimique, capable de préserver d'une façon absolue et simultanément les personnes des 2 sexes contre toutes les maladies vénériennes, qu'elles qu'elles soient : ainsi qu'en ont fait foi les nombreuses expériences exécutées selon ses indications par le corps médical.

Voilà une découverte qui vient résoudre un problème posé depuis des siècles ! Le nombre des grands et petits avariés s'est accru dans de telles proportions, ces 20 dernières années, que tous les savants du monde médical et bactériologique ont convergé leurs recherches sur ces maladies. Avec la tuberculose, à laquelle elles sont étroitement liées, elles sapent l'humanité toute entière, affaiblissent de plus en plus la race humaine.

Cette découverte rendra d'autant plus service à l'humanité que grâce à l'emploi de ce produit (appelé Stérilogène par l'auteur), les avariés pourront éviter de concevoir, tant qu'ils n'auront pas réalisé la complète guérison. En un mot, une personne saine ne risquera plus de contracter de maladies vénériennes avec une personne contaminée, et de ces relations ne pourront plus surgir de ces pauvres petits êtres, victimes de la faute de ceux qui leur ont donné le jour.

Nous ne saurions trop désirer que l'emploi du Stérilogène se généralise ; nous verrons alors une génération nouvelle pleine de force et de vigueur, ne comptant plus que des sujets sains, remplacer la nôtre, faite de misère, débilité et maladie.

Pour que cette découverte porte tous les fruits qu'on est en droit d'attendre d'elle, il faut qu'elle se propage dans le public et que personne ne puisse l'ignorer : Nous ne doutons pas un instant qu'elle ne soit adoptée de tous ceux qu'elle intéresse, car son mode d'emploi est absolument nouveau et éminemment pratique.

Le docteur Sakerson a exposé le résultat de ses travaux dans une brochure donnant les renseignements les plus complets sur les maladies vénériennes, leur mode de contamination et leur Prophylaxie ; la démonstration des Phénomènes de la Fécondation, l'explication et le mode d'emploi de son produit y sont développés très clairement et de nombreuses gravures sont à l'appui du texte.

Dans un but absolument humanitaire, cette brochure a été tirée à un nombre considérable d'exemplaires et est donnée gratuitement. Monsieur MOREAU, pharmacien à Fontenay-le-Comte, qui fut pendant son séjour à l'Institut Pasteur, le collaborateur du docteur Sakerson, a été chargé de la part matérielle de cette divulgation dans le public et en conséquence il enverra gratuitement cette brochure à toutes personnes qui voudront bien la lui demander.

Il y va de la sauvegarde de l'humanité que chacun prenne connaissance de ces travaux, alors même qu'il ne s'y croirait pas intéressé: le lecteur qui parcourera cette brochure, y trouvera un enseignement du plus haut intérêt qui viendra tôt ou tard porter ses fruits.

Vos cheveux tombent-ils ?

Faites usage de la **Pétroléine du Dr JAMMES,** à la pilocarpine, ils cesseront de tomber aussitôt et ne blanchiront jamais. La **Pétroléine du Dr JAMMES** fortifie la moëlle du cheveu et lui donne une grande vitalité, aussi toutes les personnes qui l'emploient ont-elles toujours une chevelure souple, soyeuse, superbe et exempte de pellicules. Le flacon 3 fr. dans les bonnes pharmacies.

Dépôt à Fontenay-le-Comte, pharmacie PETIT ; à Luçon, pharmacie CHESNEL.

20.000 FR. DE RENTE POUR UN FR.

LOTERIE

des Enfants Tuberculeux d'Ormesson et de l'Institut Pasteur de Lille

GROS LOTS

500.000 f

2 de **100.000 f - 50.000 f**

AVIS

Les billets des précédentes Loteries des Enfants Tuberculeux d'Ormesson ont toujours été placés avant le tirage. Le grand succès de la Loterie actuelle indique qu'il en sera de même encore cette année. Il faut donc prendre ses billets sans tarder si on veut être assuré de participer aux grands tirages qui donnent UN MILLION de francs de Lots dont un de 500.000 fr., c'est-à-dire, 20.000 fr. de rente en 55 fr. à dépenser par jour qu'on peut gagner avec un franc.

TABLEAU COMPLET DES LOTS

1 de	500.000 f	2 de	100.000 f	1 de	50.000 f
2 -	20.000	3 -	10.000	5 -	5.000
25 -	1.000	40 -	500	1100 -	100

1179 lots en deux tirages

pour **UN MILLION** de Francs

Les billets pris dès maintenant participent aux 2 tirages

1er Tirage **15 JUIN 1906** Gros Lot : **100.000 fr.**

108 lots de 100 à 20.000 fr

Le Billet : **UN fr.** Joindre enveloppe affranchie portant adresse pour le retour. On trouve des billets dans *toute la France,* chez les principaux débit. de tabac, libraires, banquiers, etc. (raiser aux marchands et au Siège du Comité : *35, rue Miromesnil, Paris.*

AVIS. Nous engageons toutes personnes ayant boutique à vendre des billets, demander les conditions.

DERNIÈRE HEURE

La Chambre a validé, hier, l'élection de M. Chailley.

M. Henri Brisson a été élu président définitif par 382 voix.

Imprimerie L. NARQUET
Le Gérant L. NARQUET
FÉDÉRATION DU LIVRE 160e Section